



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 octobre 2022 à 20h00

~~~~~

### **COMPTE RENDU et PROCES VERBAL DE SEANCE**

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre octobre

Le Conseil de Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur François CUCHEROUSSET.

46 PRESENTS : Patrice Barrand remplace Gilbert Distel, Martial Hirtzel, Brigitte Taillard, Gérard Jacquin, Marine Punkow, Jean Claude Joly, Michel Morel, Cédric Schittecatte, Dominique Drezet, Paul Ruchet, Daniel Peseux, Daniel Brunelles, Fabrice Vivot, Thierry Courtois, Daniel Kovacic, Samuel Girardet, Pascal Locatelli, Pierre Magnin Feysot, Michel Devillers, Régis Bouchard, Pierre François Bernard, Annick Girard, Maurice Grosset, Claude Brisebard, Jacky Morel, Anthony Cuenot, Marina Tassetti, Philippe Brisebard, Marie Jeanne Dromard, Benoît Bouchard, Daniel Prieur, Laurence Joly, François Cucherousset, Bruno Simon remplace Charline Cassard, Sylvie Le Hir, Bernard Lapoire, Rachel Lorincart-Grandjean, Morgan Perrin, Dominique Guilleux, Noël Perrot, Salih Kurt, Julie Huguenotte, Christian Vermot Desroches, Daniel Fleury, Jean-Louis Truche, Christian Bertin..

12 EXCUSES : Elisabeth Brossard, Fleur Manzoni, Delphin Bepoix, Hervé Bouhelier, Denis Donze, Thierry Defontaine, Maxime Gruner, Thierry Vernier, Karine Jacottey Myotte, Martine Collette, Pascale Droz, Lionel Pernin.

11 ABSENTS : Laurent Brion, Sandrine Corne, Jocelyne Woillard, Béatrice Trouillot, Serge Gorius, Claude Roussel, Pierre Benoit, Morgane Oudot, Gaele Jobert, David Vivot, Alain Bassignot.



# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS**

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mr Dominique Drezet ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **Les sujets suivants ont été abordés pour information des membres du conseil et ont fait l'objet de remarques ou de décisions.**

2

### **Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire**

**Approuvé à l'unanimité**

### **Administration générale :**

#### **Finance : Détermination des Attributions de Compensation Définitives 2022 et des enveloppes du Pacte Fiscal et Financier**

Le pacte financier de la CCPHD établi depuis 2017 avec une clause de revoyure validée en 2018 suit son évolution en 2022.

Le calcul des enveloppes qui le composent a été réalisé avec les informations établies par les services fiscaux et notamment sur les éléments d'évolution de la CFE 2022 et de la loi de finance 2022.

Le calendrier annuel du calcul et des versements des enveloppes du pacte (montants prévisionnels et montants définitifs), est inscrit dans la charte du pacte.

Ce calendrier détermine les dates de notifications et de versements des attributions de compensation (AC) prévisionnelles et définitives en indiquant une date butoir du 15 février pour les AC prévisionnelles.

La date de notification des montants des AC définitives est fixée au 31 octobre mais elle dépend aussi d'un ajustement en fin d'année avec la notification des bases et produits fiscaux définitifs par les services fiscaux et du calendrier des conseils de communauté qui doivent les voter préalablement et le cas échéant des propositions du rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en cas de transfert de compétences.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Cette année, ils seront notifiés aux communes immédiatement après le vote par le conseil de communauté du 24/10/2022.

Un tableau récapitulatif des montants définitifs par commune a été commenté et expliqué en séance.

Il reprend les montants des AC de droit commun comme base et s'enrichit par les montants des 3 enveloppes du Pacte Fiscal.

- L'enveloppe 1 est variable et elle indique les montants de la croissance de la fiscalité Professionnelle partagée entre la CCPHD et l'ensemble de ses communes membres.
- L'enveloppe 2 est fixe et elle indique les montants de participation aux grands projets intercommunaux par l'ensemble des communes membres en proportion de 10 € par habitant selon l'évolution de la population DGF de l'année en cours.

L'enveloppe 3 traite des cas particuliers des communes nouvelles de Les Premiers Sapins et de Bouclans ayant transféré à la CCPHD chacune, lors de leur intégration dans le périmètre de la CCPHD, une part de leur fiscalité FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources créé en 2010 pour « neutraliser » les effets de la réforme de la taxe professionnelle)

La commission finance a débattu et travaillé sur ces montants le 20 octobre et propose de valider les montants des Attributions de Compensation Définitifs tels que présentés en séance.

**Le Conseil de Communauté a voté à l'unanimité de :**

- **Sur les montants des enveloppes du Pacte et les attributions de compensation définitives proposés.**
- **D'autoriser le Président à les notifier aux communes membres et de signer tous documents y afférant**

**Décisions modificatives sur le budget annexe de gestion de déchets et de gestion de l'assainissement collectif :**

**Sur le budget de gestion des déchets :**



# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS**

Réduire les crédits en dépenses d'investissement au compte N° 2031 pour un montant de 60 000 €

Augmenter les crédits en dépenses d'investissement au compte N° 2151 pour le même montant.

L'équilibre du budget est inchangé.

## **Sur le budget de gestion de l'assainissement collectif :**

Réduire les crédits en dépenses de fonctionnement au compte N° 618 pour un montant de 10 000 €

Augmenter les crédits en dépenses d'investissement au compte N° 658 pour le même montant.

L'équilibre du budget est inchangé.

## **Le Conseil de Communauté a voté à l'unanimité de :**

- **Sur les décisions modificatives proposés.**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents y afférant**

## **Contrat groupe assurance statutaire au Centre du Gestion du Doubs 2023-2026 :**

Ce contrat d'assurance garantit les collectivités contre les risques financiers découlant des absences pour raison de santé et de décès de leurs agents (à ne pas confondre avec la prévoyance qui protège les agents).

Ce contrat couvre les frais engagés par l'employeur en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident de travail, et arrive à échéance au 31.12.2022.

Rappelons que les employeurs publics territoriaux supportent le paiement des rémunérations et/ou de certaines prestations de leurs agents en cas de :

- Congés pour raison de santé (maladie ordinaire, congé longue maladie, congé longue durée), avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire
- Congés pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) sans franchise : accident de service et maladie professionnelle
- Congés maternité, paternité, d'adoption et accueil de l'enfant
- Décès.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Pour les agents affiliés à l'Ircantec, le contrat permet une indemnisation en complément de la prise en charge par la sécurité sociale (pas de capital décès).

## Renouvellement du contrat pour la période 2023-2026 :

Le CDG25 a engagé une procédure de marché public en vue du renouvellement du contrat pour la période 2023-2026.

La commission d'appels d'offres du CDG réunie le 27 juin 2022 a retenu l'offre la plus avantageuse (selon les critères définis dans le cahier des charges).

Le marché d'assurance a été attribué à CNP (compagnie d'assurance, porteur du risque) et Sofaxis (gestionnaire du contrat).

Ainsi, le contrat groupe actuel cessera ses effets au 31.12.2022 et **sans adhésion au nouveau contrat groupe, notre collectivité ne sera plus assurée au 01.01.2023.**

## Coût de cette assurance :

| Coût (5.95%)              | 2019        | 2020        | 2021        | 2022        |
|---------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| SOFAXIS/CNP<br>Cotisation | 62 009.07 € | 55 896.04 € | 60 130.48 € | 66 275.95 € |

## Taux contrat en cours et taux 2023-2026

|                                                                                                                      | CONTRAT 2019-2022 |                                                               | CONTRAT 2023-2026                             |                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Titulaire                                                                                                            | SOFAXIS/CNP       |                                                               | SOFAXIS/CNP                                   |                                                                      |
| Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL = Contrat CNRACL                                                | 5,95%*            | Avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt | <b>6,88%*</b><br>de la<br>masse<br>salariale  | <b>Avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt</b> |
| Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public = Contrat IRCANTEC | 1,10%*            | Avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt | <b>1,50</b><br>%* de la<br>masse<br>salariale | <b>Avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt</b> |

\*sur le traitement de base

\* pour les collectivités de 30 agents et plus CNRACL, l'assureur propose un taux de cotisation en fonction de l'absentéisme.



## Les petits plus du contrat :

- Le contrat est géré en capitalisation : les arrêts survenus pendant le contrat sont garantis jusqu'à leur terme.
- La prise d'effet des garanties est immédiate : pas de délai de carence en maternité ni pour le risque décès.
- Au-delà des garanties, le contrat offre de nombreux services associés tels que le contrôle médical (expertise et contrôle), des programmes de soutien psychologique, des formations...
- Garantie du maintien de taux pendant 2 ans.

## **Le Conseil de Communauté a voté à l'unanimité de :**

- **Renouveler le contrat pour la période 2023-2026 et de valider l'adhésion de la CCPHD à ce nouveau contrat groupe d'assurance statutaire au centre de gestion du Doubs.**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents y afférant**

## **Prestation fiches de paie par le Centre du Gestion du Doubs**

A compter du 01 janvier 2023, le Centre de Gestion du Doubs propose une nouvelle prestation intitulée « La Paye à façon ».

Cette prestation permet d'externaliser la gestion des payes : le CDG25 réalisera pour notre collectivité la paye de nos agents et les indemnités des élus ainsi que les différentes déclarations mensuelles obligatoires.

## La prestation comprend 3 formules :

- Une simple mise à disposition du logiciel SIRH (système d'information de gestion des ressources humaines) : la collectivité continue à traiter ses payes en s'appuyant sur un outil fiable, à jour et sécurisé.
- L'intervention ponctuelle du CDG à distance ou sur place face à une difficulté pour réaliser les payes (en cas d'absence de l'agent en charge des payes, de surcharge de travail ...). *Le CDG duplique la dernière paye et traite les données connues puis mise à jour (ajustements) lors du mois suivant.*
  - Le tout inclus : formule clé en main « all inclusive ».



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

La collectivité transmet les éléments variables de paye ainsi que les informations relatives aux mouvements de personnels (via le logiciel CEDIT de Berger-Levrault, suite de Magnus).

Le CDG réalise les payes, met à disposition les bulletins sous forme dématérialisée et se charge de la DSN (déclaration sociale nominative : transmission mensuelle obligatoire de données par l'employeur pour déclarer et payer les cotisations sociales aux organismes sociaux).

7

## Différentes étapes pour mettre en place la prestation :

- Choix de l'option la plus adaptée à notre besoin.
- Mise en place : présentation du dispositif, délibération de la collectivité puis signature d'une convention à effet du 01 janvier 2023 pour une durée de 3 ans (renouvelable par tacite reconduction).
- Déploiement : rencontre avec l'agent référent au sein de la collectivité.
- Paye en doublon en décembre 2022 (collectivité et CDG25) avant la mise en place du dispositif.
- Production à partir de la mise en place de la prestation : échanges mensuels des données variables de paye (de la collectivité au CDG25) par portail sécurisé ou formulaire puis transmission des bulletins de payes et des états comptables de la collectivité par le CDG.

La prestation fournie par le centre de gestion du Doubs, à partir des informations communiquées par la collectivité, comprend :

- ↪ la saisie pour création et mises à jour des différents fichiers (agents, élus, comptables...),
- ↪ la vérification administrative des éléments fournis,
- ↪ le calcul des traitements,
- ↪ l'édition des différents états constitutifs de la paye,
- ↪ la transmission des données pour l'établissement des déclarations et états mensuels destinés aux administrations sociales et fiscales (PAS),
- ↪ la fourniture des divers barèmes utiles pour le contrôle : traitements, cotisations, etc.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

- ↳ l'établissement de la liste des mandats et bordereaux comptables correspondants,
- ↳ la transmission sous format électronique des bulletins de salaire,
- ↳ la transmission des données par procédure DSN.

Suivi : Florence Hermann responsable du service secrétariat comptabilité payes et Nadia Gardot DGA se sont rendues le jeudi 29 septembre 2022 au CDG25 afin de recueillir toutes les informations nécessaires et se chargent des étapes de mise en œuvre.

8

## Adhésion et coût de l'option tout inclus :

Adhésion minimum 3 ans

Droit d'entrée 40 € par agent ou par élu (une seule fois)

Tarifification au bulletin de paye émis à raison de 8 € par agent et 4 € par élu (par mois).

## Atouts de l'externalisation des payes :

- Un service dédié et spécialisé dans la gestion des payes.
- Une expertise dans la gestion des carrières.
- Une veille juridique et réglementaire en matière de rémunération permanente (indemnité, inflation, indemnité de télétravail, prime de précarité ...).
- Mise en œuvre de notre DSN.
- Un moyen de pallier les imprévus (absence, surcharge de travail de l'agent en charge de la paye au sein de la collectivité).
- Un portail sécurisé et une protection des données (signature d'une convention entre le CDG25 et l'ADAT dans le cadre du RGPD Règlement général de protections des données géré par la CNIL).
- Un moyen de récupérer du temps consacré à la gestion des payes de plus en plus complexe au profit d'autres missions.
- Discrétion, confidentialité et réactivité.

La commission administration générale et finance du 18/10 a débattu et validé ces principes.

## **Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité :**





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

- **De valider l'adhésion de la CCPHD à cette nouvelle prestation avec choix de la formule tout inclus**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents y afférant**

9

## Tourisme :

### **PNR Doubs Horloger : signature du contrat de station**

La vice-présidente en charge du développement touristique présentera aux membres du conseil communautaire le dispositif du contrat de station conduit par le Parc naturel régional du Doubs Horloger.

Celui-ci s'articule autour d'une stratégie déclinée en 3 axes stratégiques :

- Structurer la compétence tourisme,
- Partager une vision d'avenir pour atteindre l'exemplarité,
- Structurer l'offre et enrichir l'expérience client.

Les projets inscrits au contrat de station pour la CCPHD sont :

- La valorisation et le développement du Val de Consolation,
- La création, aménagement et jalonnement de l'itinéraire doux depuis Valdahon jusqu'à Fournets-Luisans,
- La structuration d'une offre touristique sur le moulin de Vermondans,
- La valorisation d'un patrimoine culturel autour de la guerre des boutons,
- La préservation de la ferme du Montagnon.

### **Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité :**

- **D'approuver l'ensemble du document : la stratégie, les ambitions portées par le territoire, les actions qui en découlent**
- **D'autoriser le Président ou la vice-présidente en charge du développement touristique à s'engager dans la démarche et à signer le contrat de station.**

## Services à la population :

### **Attribution du Marché de transport à la demande**



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Le marché de service de Transport à la Demande Solidaire, existant depuis 2011, arrivera à son terme le 13 novembre 2022.

Dans la continuité du dispositif en place, un nouveau marché à procédure adaptée a été publié pendant l'été.

La décision de la commission d'appel d'offres du 20/10/2022 a été présentée lors de la réunion. Elle propose de retenir la société AIT Mobilité.

**Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité :**

## Assainissement collectif :

### **Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et assainissement non collectif pour l'année 2021**

Le code général des collectivités territoriales a instauré l'obligation pour les collectivités locales de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (collectif et non collectif).

Ce rapport doit permettre d'assurer la transparence de la gestion du service pour les usagers et de faire un bilan annuel du service. Ce rapport doit comprendre une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers.

Le rapport relatif à l'assainissement collectif pour l'année 2021 et le rapport relatif à l'assainissement non collectif pour l'année 2021 sont joints en annexe.

**Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité :**

- **D'approuver le rapport annuel du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2021**
- **D'approuver le rapport annuel du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2021**
- **D'autoriser le Président à notifier tous les documents y afférent.**

## Gestion des déchets :



## **Pôle Réemploi – Economie circulaire : Contenu du concours / Budget et éléments financiers**

Le conseil communautaire du 23/05/2022 a validé la participation de la CCPHD a un groupement de commande porté par PREVAL en vue de la création d'un pôle dédié au réemploi et à l'économie circulaire.

Le conseil communautaire du 27/06/2022 a validé les premiers principes et visions futures du projet global et son implantation sur la zone d'activités des Banardes à Valdahon.

Pour rappel, une étude prospective avait été menée en 2021 pour l'amélioration des conditions de collecte des déchets en déchèterie et le réemploi menée conjointement par le Syndicat Préval Haut-Doubs et la Communauté de Communes.

Elle avait révélé l'opportunité d'une infrastructure nouvelle et structurante pour le territoire pour répondre aux besoins de réduction du gaspillage, de préservation de nos ressources et de valorisation de nos déchets. Elle proposait la création sur un même site d'une recyclerie-matériauthèque, d'une déchèterie et d'activités d'économie circulaire.

Ce projet vise à positionner le réemploi en priorité devant les filières de recyclage, comme le prévoit la réglementation avec la hiérarchie des modes de traitement des déchets. Le projet répondra également à des enjeux de développement de l'offre d'insertion par l'activité économique, et de développement de l'économie circulaire.

### **Le premier vice-président en charge de ce projet a présenté en séance :**

- **Les différentes composantes du projet et leur phasage**
- **L'objet et les modalités du concours de maîtrise d'œuvre porté par le groupement de commande**
- **Une estimation des montants d'investissement engagés par le projet et les possibilités de financement prévisionnel.**

### **Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité :**

- **De valider le phasage de réalisation des différentes composantes du projet, les modalités du concours de maîtrise d'œuvre et les montants prévisionnels d'investissement liés au projet,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes devant intervenir dans le dossier.**



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

## Désignations de nouveaux élus à PREVAL

En septembre 2022, Monsieur Daniel Prieur a fait connaître son souhait de quitter ses fonctions de représentation au sein de PREVAL.

La commission Gestion des Ressources et des Déchets (GRD) du 19 octobre a formulé des propositions pour permettre de pourvoir l'ensemble des postes de délégués au sein de PREVAL.

Ces propositions ont été soumises en séance comme suit :

| Titulaire               | Suppléant                   |
|-------------------------|-----------------------------|
| Pierre-François Bernard | Claude Brisebard            |
| François Cucherouset    | <b>Cédric Schittecatte</b>  |
| Brigitte Taillard       | Laurent Brion               |
| <b>Benoit Bouchard</b>  | <b>Marie-Jeanne Dromard</b> |
| Paul Ruchet             | Sylvie Le Hir               |
| Jean-Louis Truche       | Jocelyne Woillard           |

### Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité :

- **De valider le nom des délégués représentant la CCPHD au sein des instances de PREVAL**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes devant intervenir dans le dossier.**

### Points d'avancement sur les projets en cours

Un point d'avancement sera présenté sur les projets suivis par la Commission GRD, et notamment la de création de déchèteries à Orchamps-Vennes et Pierrefontaine-les-Varans et la mise en place du tri à la source des biodéchets.

### Développement économique et attractivité :



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

## Désignation du délégué de la CCPHD à l'AER Bourgogne Franche Comté et à la mission locale

Suite à la démission de Thierry Vernier de son poste de vice-président, il convient de désigner les représentants de la CCPHD à l'agence économique régionale et à la Mission Locale.

La CCPHD a un membre délégué à l'Agence Economique Régionale (AER) et un membre à la Mission Locale (MILO).

**Le conseil communautaire a désigné à l'unanimité ses représentants au sein de ces deux instances comme suit :**

- **Mr Samuel GIRARDET pour représenter la CCPHD à l'AER**
- **Mr Martial HIRTZEL pour représenter la CCPHD à la MILO**

## **Cession sur la ZA « La Voie de la grâce dieu » : lot 9 - M. Barbier**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA « La Voie de la Grâce Dieu » sur Vercel, M. Sébastien Barbier souhaite acquérir le lot n°9 d'une superficie de 2 162 m<sup>2</sup>.

Le prix de cession est de 21€HT/m<sup>2</sup> soit un prix de cession de 45 402.00€HT. Un compromis de vente a été signé le 28 juin 2022 au prix de cession mentionné.

**Sur proposition du vice-président en charge de ces projets, tous les éléments nécessaires au dossier n'étant pas réunis, le Conseil Communautaire a ajourné sa décision.**

## **Questions diverses**

**Visas :**

**Le Président de la CCPHD**

**François CUCHEROUSSET**

**Le (la) secrétaire de séance**

**Dominique DREZET**